

Rapport n°27

Decisione mudificativa N°1 di u bugettu annessu di u Crématorium – Eserciziu 2026

Décision Modificative N°1 du budget annexe du
Crématorium – Exercice 2026

La Décision Modificative n°1 du budget annexe du crématorium a pour objet de procéder aux réajustements de crédits nécessaires à la réalisation des dépenses prévues d'ici à la fin de l'exercice 2026.

Cette Décision Modificative concerne exclusivement la section d'exploitation.

1-EXPLOITATION

Sont donc inscrits en dépenses :

- **Sur le chapitre 012, Charges de personnel, frais assimilés : + 4.500,00 €**, correspondant à la valorisation des frais liés aux agents du budget principal mis à disposition du budget annexe, au titre de l'exercice 2026.

Cette inscription est compensée par une diminution à due concurrence des crédits inscrits:

- **Sur le chapitre 67, Charges spécifiques : - 4.500,00 €**

2- INVESTISSEMENT

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'aucune modification de crédits dans le cadre de la présente décision modificative.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

D'adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe du Crématorium pour l'exercice 2026.